

Droit à la réintégration

Par **SELMANOUR**, le **23/08/2012** à **12:43**

Bonjour,

Je suis Algerienne et mon pére auss, ma mére est né en 1951 au maroc de parents venus d'algerie encore française à l'époque. elle à un acte de naissance qui mentionne qu'elle est française. En retournant en Algérie en 1967 on lui attribu d'office la nationalité Algérienne alors ma question est : est ce que ma mére peut demander sa réintégration? si oui qu'elles sont les procédures à suivre.

Cordialement.

Par youris, le 25/08/2012 à 10:43

bjr,

votre mère ayant opté pour la nationalité algérienne en 1967, elle ne peut pas demander la réintégration dans la nationalité française;

voyez ce

lien:http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/pdf/caran/50_Naturalisations_algeriennes.pdf